



ANIMATION, CULTURE, LOISIRS EN ÉTABLISSEMENT

OBJECTIF ①
FAVORISER L'ÉMERGENCE
D'UNE POLITIQUE D'ANIMATION
AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

OBJECTIF ②
DÉVELOPPER/FAVORISER
L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX
LOISIRS AU SEIN DES
ÉTABLISSEMENTS



OBJECTIF 1

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE POLITIQUE D'ANIMATION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

▶ ACTION

Favoriser les échanges entre les établissements et mutualiser les moyens

- ▶ Réunir les directeurs pour les sensibiliser et les faire adhérer au projet d'ensemble
- ▶ Réunir l'ensemble des animateurs des établissements: établir un état des lieux de la dynamique d'animation sur l'ensemble du Département; affiner la connaissance des besoins et difficultés; développer une culture commune et harmoniser des pratiques; impulser une dynamique de travail en réseau avec l'extérieur

CALENDRIER : 2006-2011

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
Direction de la Culture et du Patrimoine

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Etablissement (2 chargées de mission à mi-temps) avec le soutien de la Médiathèque Départementale

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin; coût: 41 400 €
- Soutien de la Médiathèque Départementale

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de réunions organisées avec les directeurs et les animateurs
- Réalisation de l'état des lieux de l'animation



OBJECTIF 2

DÉVELOPPER/FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

▶ ACTION 1

- ▶ Sensibiliser les directeurs à l'importance du développement des activités culturelles et à la création des bibliothèques en établissement, soit par les animateurs professionnels ou des bénévoles formés (élaboration de conventions avec les bibliothèques); réunir les directeurs d'établissements pour une adhésion au projet
- ▶ Faciliter et accompagner les pratiques culturelles en maison de retraite (mise à disposition de documents, actions culturelles internes et externes, travail en réseau, etc.)
- ▶ Mettre à disposition le fond culturel de la Médiathèque Départementale
- ▶ Créer 3 à 4 bibliothèques par an au sein des établissements

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Direction de la Culture et du Patrimoine

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Etablissement (2 chargées de mission à mi-temps) avec le soutien de la Médiathèque Départementale

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin; coût: 41 400 €

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de bibliothèques créées
- Nombre de documents mis à disposition
- Bilans annuels des directeurs d'établissements, des animateurs et du coordonnateur local: fréquentation des actions, nombre d'actions réalisées, prolongement des activités autour des actions culturelles,
- Fréquentation des bibliothèques, nombre de prêts et bilan qualitatif des échanges suscités par les documents

CALENDRIER : 2006-2011



OBJECTIF 2

DÉVELOPPER/FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

▶ ACTION 2

Organiser la formation initiale de ces « animateurs de bibliothèque » en établissement; celle-ci sera assurée par les formateurs de la Médiathèque Départementale.

CALENDRIER : 2006-2011

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
Direction de la Culture et du Patrimoine

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Porteur du projet : la Médiathèque Départementale en lien avec le Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Établissement (2 chargées de mission à mi-temps)

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin; coût: 41 400 €

MOYENS FINANCIERS NOUVEAUX :

- Aide à l'équipement de mobilier et informatisation des bibliothèques, soit 52 000 €/an

INDICATEUR DE SUIVI :

- Nombre de formations réalisées

